

Nom Prénom\* : .....

Adresse\* : ..... CP : .....

Ville : ..... N° Apiculteur : (NAPI) .....

Téléphone\* (indispensable) : ..... Email\* : (indispensable afin que l'on vous tienne informé des actions et réunions du GDSA 12 et pour réduire les frais postaux (ordonnances))  
.....@.....

Localisation du rucher\* : ..... CP : .....

..... CP : .....

..... CP : .....

\* mentions obligatoires

**Cotisation 2024 (à retourner avant le 1<sup>er</sup> juin 2024)**

<b>Tarif cotisation obligatoire :</b> <b>15 € + 0,35 € par ruche traitée</b> Ex : pour 10 ruches traitées : $15 + (10 \times 0,35) = 18,50 \text{ €}$ <i>Une ruche compte comme une demi-ruche</i>	<b>Cotisation</b>	-	<b>15 €</b>
	<b>Nombre de ruches</b>	..... X 0.35 €	
<b>Adhésion au rucher-école du GDSA :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Cavalerie - 13° DBLE</li> </ul> après accord par mail de place disponible à : <a href="mailto:jean.blanchot12@orange.fr">jean.blanchot12@orange.fr</a>	<b>Adulte</b>	38 €	
	<b>Pour autre membre de la famille</b>	20 €	
	<b>Pour seconde inscription</b>	20 €	
	<b>Mineur + de 7 ans accompagné</b>	15 €	
	<b>TOTAL COTISATION</b>		<b>€</b>

→ Montant du chèque à établir à l'ordre du GDSA 12

Depuis le 6 mars 2019, le GDSA 12 peut bénéficier de la <b>reconnaissance d'intérêt général</b> en application des dispositions énoncées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts (CGI) et par extension avoir la faculté d'émettre des reçus fiscaux pour des dons. De ce fait si le cœur vous en dit, à l'heure de « fund rising », n'hésitez pas à faire un don au GDSA 12 indépendamment de votre cotisation. Nos abeilles vous en seront reconnaissantes.	<b>Je fais un don par chèque au GDSA 12</b>  de                    €
--	--

Je soussigné en remplissant ce formulaire

- Déclarer adhérer au programme Sanitaire d'Élevage (PSE) porté par la FODSA en partenariat avec le GDSA
- Accepter que le GDSA 12 mémorise mes données personnelles collectées et l'autorise à les partager avec la FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales). Ces deux organisations pourront communiquer avec moi si nécessaire afin de m'apporter des informations complémentaires sur leurs projets sanitaires, via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de mes données personnelles, le GDSA 12, la FNOSAD et la FODSA s'engagent à sécuriser, ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager mes données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient conformément au RGPD n°2016 /679 sur la protection des données. Je dispose, en outre d'un droit de rectification en m'adressant à Jean Blanchot, 14 impasse Anastasie 12520 Compeyre message pour le GDSA 12 via [jean.blanchot12@orange.fr](mailto:jean.blanchot12@orange.fr)

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Bulletin à retourner à :**  
 FODSA-GDSA12 / Service Apiculture  
 181 Av des Ébénistes - Z.A. Bel Air  
 12032 RODEZ Cedex 9  
 Tel 05 65 42 18 92

## L'adhésion au GDSA 12 permet d'accéder :

- ✓ à un accompagnement technique par un TSA local (technicien sanitaire apicole) ;
- ✓ à des conseils vétérinaires par 2 vétérinaires spécialisés en cas de problème (mortalités par exemple) ;
- ✓ aux médicaments sans la consultation et visite obligatoire du rucher par un vétérinaire à chaque prescription ;
- ✓ à des traitements contre le varroa à des tarifs préférentiels ;
- ✓ à une visite conseil gratuite d'un TSA tous les 5 ans dans le cadre du P.S.E ;
- ✓ à un service de récupération des déchets de médicaments sur le site de Fodsa-GDS12 ;
- ✓ à toutes les informations sanitaires du niveau national par le biais de la FNOSAD et de GDSFrance ;
- ✓ à l'appui de la Section Sanitaire Régionale regroupant tous les GDSA d'Occitanie ;
- ✓ à des formations spécialisées dispensées plusieurs fois par an dans les Ruchers La Santé del'Abeille,
- ✓ à -10% de remise sur l'ensemble des articles apicoles (hors traitement) vendus au magasin Farago Aveyron.

Le GDSA 12 compte 20 TSA, accompagnés par 2 vétérinaires spécialisés en apiculture. Ils ont en charge un accompagnement des nouveaux adhérents et une visite une fois tous les cinq ans de l'ensemble des adhérents. Selon l'enquête nationale sur les mortalités d'abeilles, le taux de mortalités des colonies des membres du GDSA est de beaucoup inférieur à celui des non adhérents. L'action sanitaire apicole est la raison d'exister des GDSA. Elle est efficace avec la collaboration de tous. Être apiculteur ou apicultrice, c'est être responsable individuellement de ses colonies, et coresponsable d'une aire de butinage partagée. Bonne saison apicole.

## Produits proposés en 2024 :

Les médicaments apicoles sont disponibles auprès de :

**FARAGO Aveyron** - Avenue des Ebénistes - PA Bel Air - 12 032 RODEZ Cedex 9 - Tel. : 05 65 42 18 92 Le magasin est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Livraison possible sur demande. 

L'équipe technique du magasin se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Livraison possible sur demande.

L'équipe technique du magasin se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Médicaments EN STOCK AU MAGASIN FARAGO AVEYRON	Montant HT	Montant TTC
VARROMED® (Bio) bidon de 550g pour 12 ruches	24.50 €	29.40 €
APIVAR® (conventionnel) sachet de 10 lanières pour 5 ruches	21.60 €	25.92 €
BAYVAROL® (conventionnel) boîte de 5 sachets de 4 lanières	22.33 €	26.80 €
Médicaments SUR COMMANDE		
APIBIOXAL® (Bio) sachet pour 10 ruches	27.48 €	32.98
OXYBEE® (Bio) 2 sachets de poudre saccharose de 125 g + 1 flacon de solution d'Acide Oxalique de 750 g - pour traiter 30 ruches	38.25 €	45.90 €
FORMIC PRO® (Bio) 2 sachets de 2 bandes pour 2 ruches	30.50 €	36.60 €
FORMIC PRO® (Bio) 10 sachets de 2 bandes pour 10 ruches	106.66 €	128.00 €
Ces tarifs sont affichés sous toute réserve d'augmentation tarifaire au cours de l'année.		